



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

PROCÈS-VERBAL

LE 6 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim siège en séance ordinaire ce 6 novembre 2023 à 19h30 à l'hôtel de ville, sont présents :

M. Mario Langevin, Maire
M. Bruno Guilbault, conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, conseillère
M. Pascal Verreault, conseiller
Mme Lucie Racine, conseillère
Mme Laurence Robert, conseillère
M. Simon-Pierre Caron-Labranche, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin, en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

M. Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

PUBLIC : 2

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
6 NOVEMBRE 2023**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 OCTOBRE 2023**
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1. Acceptation des comptes payables et dépôt des autorisations de dépenses;
 - 4.2. Renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité avec FQM assurances pour la mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour l'année 2024;
 - 4.3. Dépôt des états comparatifs pour l'année 2023;
 - 4.4. Affectations, budgets révisés et transferts de crédits budgétaires ;
 - 4.5. Dépôt de la liste des arrérages de taxes;
 - 4.6. Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 4.7. Nomination d'une firme de vérificateurs externes pour l'exercice financier 2023;
 - 4.8. Calendrier de séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024;
 - 4.9. Nomination des maires(esses) suppléant(e)s pour l'année 2024;

4.10. Nomination des représentants municipaux pour l'année 2024;

4.11. Indexation des salaires des employés pour l'année 2024;

4.12. Affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt ;

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1. Ratification de paiement à la firme Cima+ dans le cadre de travaux d'ingénierie applicables au programme de la taxe et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1. Nomination au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. Ratification du dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à l'action bénévole 2023-2024 ;

8.2. Dépôt d'une demande pour le programme emplois d'été canada (EEC) 2024 ;

8.3. Vente d'enseignes de rues ;

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-11-170 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu d'ouvrir la présente séance à 19h30.

Adoptée

2023-11-171 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

2023-11-172 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Pascal Verreault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

Adoptée

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2023-11-173 4.1. ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu;

QUE le conseil autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2023, au montant de **106 273.91 \$**.

QUE le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 6 novembre 2023 par les responsables d'activités budgétaires, et ce, en vertu du règlement numéro 312-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

QUE le directeur général certifie qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la liste des déboursés.

Adoptée

2023-11-174 4.2. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE DE LA MUNICIPALITÉ AVEC FQM ASSURANCES POUR LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité avec la MMQ en matière d'assurances générales;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de renouvellement est conforme aux besoins et attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu de procéder au renouvellement du contrat d'assurance de la Municipalité avec FQM Assurances pour la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et d'autoriser la dépense au montant total de 50 844.14 \$ taxes incluses.

Adoptée

2023-11-175 4.3. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS POUR L'ANNÉE 2023

Conformément à l'article numéro 176.4 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu de prendre acte du dépôt par le directeur général des états comparatifs au 30 septembre 2023.

Adoptée

2023-11-176 4.4. AFFECTATIONS, BUDGETS RÉVISÉS ET TRANSFERTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 312-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE des budgets doivent être révisés et que les sources de financement de certaines dépenses doivent être précisées relativement aux dépenses réelles et à venir d'ici la fin de l'exercice financier;

CONSIDÉRANT le dépôt par le directeur général des états comparatifs pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche et unanimement résolu de procéder aux affectations et budgets révisés tel que présentés à l'annexe de la présente et qu'elle fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée

2023-11-177 4.5. DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES

Conformément à l'article numéro 1022 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu de prendre acte du dépôt par le directeur général de la liste des arrérages de taxes en date du 30 septembre 2023.

Adoptée

2023-11-178 4.6. DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article numéro 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu de prendre acte du dépôt par le directeur général de la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal tel que prévu par la loi.

Adoptée

2023-11-179 4.7. NOMINATION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu de mandater la société de comptables Gariépy, Gravel, Larouche, Blouin, CPA S.E.N.C.R.L., pour l'audit comptable de la Municipalité de Saint-Joachim pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, et ce, au coût de 16 465 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée

2023-11-180 4.8. CALENDRIER DES ASSEMBLÉES 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu que la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 se tiennent à **19h30** à l'hôtel de ville aux dates suivantes :

8 janvier (2^e lundi)

5 février

4 mars

2 avril (1^{er} mardi)

13 mai (2^e lundi)

3 juin
 2 juillet (1^{er} mardi)
 5 août
 3 septembre (1^{er} mardi)
 7 octobre
 4 novembre
 2 décembre

Adoptée

2023-11-181 4.9. NOMINATION DES MAIRES(ESSES) SUPPLÉANT(E)S POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à la nomination des maires(ses) suppléant(e)s pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Pascal Verreault et unanimement résolu que les membres du conseil municipal désignent les personnes suivantes à titre de maires(ses) suppléant(e)s pour l'année 2024:

NOM DU CONSEILLER (ÈRE)	ANNÉE 2024
Monsieur Pascal Verreault	Janvier-février-mars
Madame Lucie Racine	Avril-mai-juin
Madame Laurence Robert	Juillet-août-septembre
Monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche	Octobre-novembre-décembre

Adoptée

2023-11-182 4.10. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu

QUE les membres du conseil municipal désignent les conseillers et conseillères suivants aux différents dossiers et à siéger sur les comités d'organismes pour l'année 2024 :

CONSEILLER (ÈRE)	DOSSIERS ATTRIBUÉS
Bruno Guilbault	La régie de l'aréna et piscine de la Ville Beupré La MRC de la Côte-de-Beupré Les finances Déneigement
Marie-Claude Bourbeau	Bibliothèque / culture / loisirs Politique familiale et MADA Ressources humaines
Pascal Verreault	Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Politique familiale et MADA Comité vigilance

	Loisirs / Sports / culture
Lucie Racine	Sûreté du Québec
	Comité consultatif d'urbanisme
	Plan des mesures d'urgence
	Ressources humaines
	Festival de l'Oie des Neiges
	La régie de l'aréna
Laurence Robert	Comité consultatif d'urbanisme
	Office municipal d'habitation (OMH)
	La Grande Ferme
	Transport collectif - Plumobile
	Plan des mesures d'urgence
Simon-Pierre Caron-Labranche	Travaux publics et infrastructures
	La société du Canyon Sainte-Anne
	L'événementiel

QUE lors d'absence d'une conseillère ou d'un conseiller, le maire peut siéger ou y déléguer une autre personne de son choix.

Adoptée

2023-11-183

4.11. INDEXATION DES SALAIRES POUR LES EMPLOYÉS EN 2024

CONSIDÉRANT la structure salariale concernant les employés municipaux;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir une gestion stratégique des ressources humaines afin d'assurer une stabilité accrue au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général concernant l'indexation du salaire des employés municipaux, lesdites recommandations ayant été soumises en réunion de travail;

CONSIDÉRANT les conditions salariales des municipalités voisines et de la MRC de la Côte-de-Beaupré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver les salaires suivants effectifs à compter du 1 janvier 2024 :

Nom / Poste	Taux horaire
Christine Drouin Technicienne en comptabilité et gestion	30 \$ 31.50 \$ ** sur réussite de la formation en comptabilité municipale de l'ADMQ + 1 \$ ** lors des jours de vacances et de congés du directeur général
Andrée-Anne Poulin Technicienne en communication et administration	27 \$
Alexandre Périard	32.50\$

Inspecteur en bâtiment et environnement	
Charlotte Brosseau-Dufour Coordonnatrice aux loisirs	23.50 \$
Mario Boulianne Contremaître des Travaux publics	35.56 \$
André Gauthier Assistant/Contremaître	29.50 \$

ET de modifier l'horaire régulier de la coordonnatrice aux loisirs à 34 heures par semaine.

Adoptée

2023-11-184

4.12 AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, RLRQ, c. D-7;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs règlements d'emprunt financés présentent des soldes disponibles ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal peut autoriser l'affectation des soldes disponibles des règlements d'emprunt au paiement des échéances annuelles en capital et intérêts des exercices financiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche et unanimement d'affecter un montant de 108 000 \$ aux soldes disponibles du règlement d'emprunt numéro 424-2021, pour les travaux du Cap-Tourmente et de la rue Blondelle ;

QUE la dépense soit affectée au fonds local réservé – voies publiques.

Adoptée

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. TRAVAUX PUBLICS

2023-11-185

6.1. RATIFICATION DE PAIEMENT À LA FIRME CIMA+ DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'INGÉNIEURIE APPLICABLE AU PROGRAMME DE LA TAXE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'un tronçon du chemin du Cap-Tourmente Sud et d'un tronçon de la rue Blondelle, ont été effectués en 2021 sous la supervision de la firme d'ingénierie CIMA + ;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de CIMA+ ont dû être ajustés en fonction de surplus de travail en ingénierie lors des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les coûts sont éligibles dans le cadre du programme de la taxe et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu de ratifier le paiement de 17 655 \$, taxes en sus, à la firme CIMA + dans le cadre de travaux supplémentaires d'ingénierie effectués en 2021, sur le chemin du Cap-Tourmente et de la rue Blondelle et qui seront affectés au programme de la taxe et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ)

Adoptée

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2023-11-186 7.1. NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT les modalités du règlement n°396-2016 constituant un Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE le comité totalise entre 5 et 7 personnes, dont 2 élus (es) municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat des membres du comité est fixée à deux (2) ans, et prend fin;

CONSIDÉRANT QUE les membres actuels désirent poursuivre leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu d'approuver pour les années 2024 et 2025, les nominations suivantes au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

Mme Laurence Robert, conseillère,
Mme Lucie Racine, conseillère,
M. Lawrence Cassista, résident,
Mme Sylvie Lachance, résidente,
Mme Audrey Perreault, résidente,
M. Robert Gauthier, résident,
Mme Josée Fillion, résidente.

Adoptée

8. LOISIRS ET CULTURE

2023-11-187 8.1. RATIFICATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est éligible à une aide financière dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE les actions bénévoles soumises au bureau de la députée Kariane Bourassa, pour l'année 2023, ont été déterminées par le directeur général au montant de 21 580 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu de ratifier la demande d'aide financière de 21 580 \$, déposée par le directeur général auprès du bureau de la députée Kariane Bourassa, dans le cadre du programme de soutien à l'action bénévole 2023-2024.

Adoptée

2023-11-188 8.2. DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC) 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim compte plus de 65 enfants à son camp de jour estival;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim partage les coûts d'embauche des animateurs de camp de jour avec la Ville de Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE les animateurs embauchés sont souvent des jeunes qui en sont à leur première expérience de travail et la Municipalité leur offre un environnement de travail stimulant, permettant à ces jeunes d'acquérir des compétences qui leur serviront tout au long de leurs vies professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du programme Emplois d'été Canada sont en droite ligne avec les types d'emplois d'animateurs offerts par le camp de jour La Toupie qui est géré par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet de soutenir financièrement une partie des salaires des emplois offerts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada et de mandater la responsable des loisirs et/ou le directeur général à remplir et signer tout document relatif aux demandes.

Adoptée

2023-11-189 8.3. VENTE D'ENSEIGNES DE RUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a récemment procédé à l'installation de nouvelles enseignes de rues sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du gala de reconnaissance au Festival de l'oie des Neiges du 9 octobre 2023, la Municipalité a organisé une vente aux enchères des anciennes enseignes de rues ;

CONSIDÉRANT QUE cette vente aux enchères a permis de récolter la somme de 850 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu de répartir cette somme en deux parts égales, soit 425 \$ au profit du comité de bienfaisance de Saint-Joachim et 425 \$ à l'attention de la Fabrique de la Nouvelle-France.

Adoptée

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-11-190 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 6 novembre 2023 à 20h.

Adoptée

Je, monsieur Mario Langevin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Langevin
Maire

Hugues Jacob
Directeur général/
Greffier-trésorier

ANNEXE

AFFECTATIONS, BUDGETS RÉVISÉS ET TRANSFERTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES

A) AFFECTATION AU FONDS LOCAL RÉSERVÉ – VOIES PUBLIQUES (RÈG. 321-2008)

1. Les frais administratifs de 15% annuel pour l'application du règlement relativement à la résolution numéro 2011-06-415;
2. Les frais relatifs (capital et intérêts) aux règlements d'emprunts suivants relativement aux travaux de réfection de routes :
 - a. Règlement numéro 385-2016 décrétant une dépense de 474 327 \$ et un emprunt de 474 327 \$ la réfection d'une portion de l'avenue Royale (secteur route des Carrières);
 - b. Règlement numéro 418-2016 afin de décréter une dépense de 623000\$ et un emprunt de 300 000\$ pour les travaux de reconstruction de la route des Carrières;
 - c. Règlement numéro 408-2018 décrétant une dépense et un emprunt de 1 994 400 \$ afin de procéder au remplacement du réseau d'aqueduc et à la reconstruction du chemin du Cap-Tourmente (phase I);
 - d. Règlement numéro 424-2021 décrétant une dépense de 2 488 379 \$ et un emprunt de 1 480 069 \$ pour effectuer le remplacement de l'aqueduc rue Blondelle et chemin du Cap-Tourmente et la réfection du chemin du Cap-Tourmente;
 - e. L'affectation aux soldes disponibles du prêt numéro 8 au montant de 108 000 \$;
3. Les frais relatifs aux travaux de réfections de routes dans le cadre du programme d'aide de voirie locale, PAVL PPA-CE et autres;
4. Les frais relatifs aux travaux de réfection de l'entrée de la rue de la Miche, notamment la location de machinerie, les matériaux et le temps d'employés de voirie;
5. Tous les frais annuels relativement à l'électricité, l'entretien et le contrat avec Promotek pour la caméra de surveillance;
6. Tous les frais relatifs provenant de la firme comptable Gariépy Gravel Larouche Blouin CPA en lien avec de la vérification comptable ou de représentation dans le dossier des Entreprises L.T.;
7. Tous les frais relatifs provenant de Morency, Société d'avocats en lien avec le litige des Entreprises L.T.;
8. Tous les frais relatifs provenant de la firme d'ingénierie CIMA + en lien avec les travaux de réfection du chemin du Cap-Tourmente et de la rue Blondelle;
9. Tous les frais relatifs aux travaux de réfection de routes provenant de la firme d'ingénierie Génio Experts-conseils;
10. Tous les frais relatifs aux travaux de réfection de routes provenant des Laboratoires d'Expertises de Québec ltée;
11. Tous les frais relatifs à l'achat d'asphalte froide ou chaude, notamment pour les réparations de chaussées, exemple : facture 5001845810, au montant de 463.82 \$ pour le pavage de l'ancienne voie ferrée.

B) BUDGETS RÉVISÉS ET TRANSFERTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES :

02-130-00-413	COMPTABILITÉ ET VÉRIFICATION	4 000 \$
02-190-00-423	ASSURANCES TOUTE ASSURANCE RESP.CIVILE DE LA MUNI	150 \$
02-130-00-454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	400 \$
02-190-00-522	ENTRETIEN ET RÉPARATION / CENTRE MUNICIPAL	5 000 \$
02-190-00-640	PIÈCES ET ACCESSOIRES / CENTRE MUNICIPAL	500 \$
02-320-00-411	SERVICE PROFESSIONNEL ET GÉNIE	58 000 \$
02-320-00-455	IMMATRICULATION VÉHICULES	250 \$
02-320-00-516	LOCATION MACHINERIE	2 200 \$
02-320-00-517	SYSTÈME DE SURVEILLANCE CARRIÈRE	500 \$
02-320-00-525	ENTRETIEN ET RÉPARATION VÉHICULES	5 000 \$
02-320-00-529	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS PASSAGE À NIVEAU	400 \$
02-320-00-650	VÊTEMENTS HABITS DE PLUIE ET BOTTES	300 \$
02-350-00-640	SIGNALISATION	5 000 \$
02-412-00-635	MATIÈRES FABRIQUÉES PRODUITS CHIMI. (CHLORE ETC..)	1 500 \$
02-413-00-516	LOCATION DE MACHINERIE	1 500 \$
02-413-00-521	ENTRETIEN ET RÉPARATION RÉSEAUX	600 \$
02-413-00-640	PIÈCES ET ACCESSOIRES	150 \$
02-415-00-445	CONTRAT D'ENTRETIEN SJ-1/SJ-2/SJ-3 Q-P BEAUPRÉ	2 000 \$
02-415-00-522	ENTRETIEN ET RÉPARATION / STATION DE POMPAGE	80 000 \$
02-415-00-523	ENTRETIEN ET RÉPARATION RÉSEAU ÉGOUT	4 500 \$
02-520-00-963	CONTRIBUTION - OFFRE MUNICIPALE D'HABITATION	3 000 \$
02-610-00-346	CONGRÈS URBANISME CONGRÈS COMBEQ	500 \$
02-610-00-412	HONORAIRES PROFESSIONNELS	4 000 \$
02-701-41-699	ENTENTE BEAUPRÉ /CENTRE AQUATIQUE INTERMUNICIPAL	3 000 \$
02-701-50-691	ACTIVITÉS CULTURELLES ET DE LOISIRS	300 \$
02-702-30-959	QUOTE-PART BIBLIO V. BEAUPRÉ	500 \$
01-231-41-000	OPÉRATION USINE ET PB2	22 000 \$
01-261-10-000	INTÉRÊTS SUR PLACEMENTS	43 000 \$
01-262-10-000	INTÉRÊTS SUR ARRÉRAGES DE TAXES	30 000 \$
01-279-10-010	AUTRES REVENUS	30 000 \$
01-279-10-070	HYDRO-CANYON (REDEVANCES)	15 000\$
01-279-10-051	COMPENSATION L.E.T. QUÉBEC	50 000 \$